

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 22 OCTOBRE 2024

PRÉSENTS : M. HANON, maire-président, M. GROUSSET, Mmes LEMBEZAT, BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, Mme LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mme MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mmes JANNEL, MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

EXCUSES : M. DESPLAT (pouvoir à Mme LEMBEZAT), Mmes BOUBARNE (pouvoir à Mme ROUSSET-GOMEZ), DARSAUT (pouvoir à Mme LAMAZERE), M. BERGES (pouvoir à M. LABENNE)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. RAMALHO

24 – 140 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'ORTHEZ/SAINTE-SUZANNE ET LE DITEP BEAULIEU

Rapport présenté par Monsieur RAMALHO, conseiller municipal:

Afin de permettre au DITEP Beaulieu de créer des ateliers supports à la rencontre et des « lieux de paroles », la Ville d'Orthez/Sainte-Suzanne (via les Espaces Jeunes) et l'association Caminante (pour le DITEP Beaulieu), s'associent pour l'utilisation de locaux et de matériel de musique dans le cadre d'ateliers éducatifs (cf. projet de convention de partenariat ci-joint).

Les ateliers éducatifs sont animés par un professionnel du DITEP Beaulieu et s'appuient sur les compétences et les intérêts des jeunes, autour de supports concrets, créatifs ou sportifs, sollicitant tant l'esprit que le corps.

Les objectifs pour le DITEP sont les suivants :

- Découverte au sens large du domaine musical (styles musicaux, instruments, studio),
- Mettre le groupe sur un tempo commun (prise en compte de l'autre, travail en commun)
- Mettre en place des numéros pour les spectacles de fin d'année,
- S'ouvrir vers l'extérieur et se rapprocher de leurs lieux de vie.

Les objectifs pour les Espaces Jeunes sont les suivants :

- Rapprocher les jeunes de l'offre de loisirs en leur faisant notamment découvrir les Espaces Jeunes,
- Aller à la rencontre des jeunes et créer du lien avec eux,
- Être identifiés en tant qu'adultes ressources,
- Favoriser la mixité des publics jeunes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **approuve le projet de convention de partenariat avec le DITEP Beaulieu ci-joint, valable pour l'année 2024/2025,**
- **autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à l'exécution des présentes décisions.**

Envoyé en préfecture le 24/10/2024

Reçu en préfecture le 24/10/2024

Publié le

ID : 064-216404301-20241022-24DEL140-DE



**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 22 octobre 2024
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON**

Publiée le

